

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique
concernant une demande d'autorisation environnementale
pour l'implantation d'un parc éolien
sur le territoire des communes de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four**

Par arrêté préfectoral n° 2228 / 2024 du 11 octobre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **jeudi 14 novembre 2024 jusqu'au lundi 16 décembre 2024 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Blomard, Saint-Bonnet-de-Four, Beaune-d'Allier, Voussac, Hyds, Louroux-de-Beaune, Montvicq, Bézenet, Saint-Priest-en-Murat, Chappes, Deux-Chaises, Sazeret, Montmarault, Saint-Marcel-en-Murat, Target, Vernusse, Chirat-l'Église, Louroux-de-Bouble, Échassières (département de l'Allier) et Lapeyrouse (département du Puy-de-Dôme).

L'enquête sera conduite par une commission d'enquête composée des commissaires enquêteurs suivants :

- M. Michel TELLIER, major de gendarmerie, en retraite, en qualité de président de la commission,
- Mme Marie-Hélène DEVAUD, directeur général des services d'une collectivité territoriale, en retraite, et M. Dominique FREYLONE, cadre supérieur de la Poste, en retraite, en qualité de membres titulaires,
- M. Guy DOUSSOT, retraité de la fonction publique territoriale, en qualité de membre suppléant.

Les mairies de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four sont désignées sièges de l'enquête.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public comprend notamment une étude d'impact relative au projet, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur supports papier et numérique dans les mairies susvisées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public
- sur le site internet de la préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5707>

Le public pourra formuler ses observations et propositions à partir du jeudi 14 novembre 2024 à 14 heures 30 jusqu'au lundi 16 décembre 2024, à 17 heures 30 :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les 20 mairies précitées et tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sur un registre dématérialisé accessible sur internet en utilisant le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5707>

(ce lien est également disponible sur le site : www.allier.gouv.fr > Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours) ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5707@registre-dematerialise.fr

- par courrier transmis à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse de l'une des deux mairies sièges de l'enquête : Mairie de Blomard – 1 place de la Mairie – 03390 BLOMARD OU Mairie de Saint-Bonnet-de-Four – 161 route de la Mairie – 03390 SAINT-BONNET-DE-FOUR.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

- à la mairie de Saint-Bonnet-de-Four : - Jeudi 14 novembre 2024, de 14 h 30 à 17 h 30
(ouverture de l'enquête)
- Lundi 16 décembre 2024, de 14 h 30 à 17 h 30
(clôture de l'enquête)
- à la mairie de Blomard : - Vendredi 15 novembre 2024, de 14 h à 16 h
- Lundi 16 décembre 2024, de 14 h à 16 h
- à la mairie de Montmarault : - Lundi 18 novembre 2024, de 13 h 30 à 17 h
- à la mairie de Saint-Marcel-en-Murat : - Mardi 19 novembre 2024, de 9 h à 12 h
- à la mairie de Chappes : - Mercredi 20 novembre 2024, de 14 h à 17 h
- à la mairie de Montvicq : - Jeudi 21 novembre 2024, de 9 h à 12 h
- à la mairie de Hyds : - Vendredi 22 novembre 2024, de 9 h à 12 h
- à la mairie de Voussac : - Lundi 25 novembre 2024, de 13 h 30 à 16 h 30
- à la mairie de Bézenet : - Mardi 26 novembre 2024, de 14 h à 17 h
- à la mairie de Vernusse : - Mercredi 27 novembre 2024, de 9 h à 12 h
- à la mairie de Sazeret : - Jeudi 28 novembre 2024, de 14 h à 18 h
- à la mairie de Lapeyrouse : - Vendredi 29 novembre 2024, de 8 h 30 à 12 h 30
- à la mairie de Target : - Lundi 2 décembre 2024, de 13 h 30 à 17 h
- à la mairie de Chirat-l'Église : - Mardi 3 décembre 2024, de 14 h à 17 h
- à la mairie de Louroux-de-Bouble : - Jeudi 5 décembre 2024, de 8 h 30 à 12 h
- à la mairie de Deux-Chaises : - Vendredi 6 décembre 2024, de 8 h à 12 h
- à la mairie de Louroux-de-Beaune : - Mardi 10 décembre 2024, de 13 h 30 à 17 h
- à la mairie de Saint-Priest-en-Murat : - Mercredi 11 décembre 2024, de 14 h à 16 h
- à la mairie d'Échassières : - Jeudi 12 décembre 2024, de 13 h 30 à 17 h 30
- à la mairie de Beaune-d'Allier : - Vendredi 13 décembre 2024, de 8 h 30 à 11 h 30

Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four. Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans les 20 mairies concernées précitées, et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

M. Cyril DARNIS, directeur technique de la société Soleil du Midi Développement
cyril.darnis@soleildumidi.fr
06 79 06 63 90